Fédération Française
de Pétanque et de Jeu Provençal

COMITE

DIRECTEUR

Réunion des 25 et 26 septembre 2026

Cette réunion s'est tenue à Marseille les 25 et 26 septembre 2026

Etaient présents :	*Mmes Véronique BAJOLLET, Jocelyne BRANDI, Marie-Ange CARLIER, Gaëlle CAUVIN, Maryse DUCHENE-DROFF, Chantal MONROCHE, Sandrine NOEL, Gwenaëlle PAUGAM, Brigitte SANS, Laurence SIMI-LAHOZ, Corine VEROLA et Fabienne VIGUIE* *MM. Rolland ARMAND, Eric DORIZON, Michel LE BOT, Jean-Marie MARAUX, Richard PAPON, Michel POGGI, Michel ROBERT, Jean-Philippe SANTUCCI, Philippe STEPHANT, Laurent VAISSIERE, Alain VORILLION*
Y participaient :	*M. Xavier. GRANDE, Directeur administratif et financier* *M. Patrice RODRIGUEZ, Directeur Technique National* *M. Charles-Baptiste AGOSTINI Conseiller Technique National le vendredi* *M Corenti DUTERME, Conseiller Technique National le vendredi*
En visio :	*Mmes Céline BERNARD, Christelle MARTELET, Karine SCHMITT* *MM. Pascal CHIRAND, Didier SCHMITT*
Excusés :	*Mmes Evelyne CHAPILLON, Claire GAUDILLIERE* *MM. Romain BARRE Laurent BOURLET, René EVRARD, Jean-Pierre IANNARELLI*
Absent :	*M. Christophe SARRIO*

I. ALLOCUTION D'OUVERTURE (Michel LE BOT)

Bonjour à toutes et tous, merci de votre disponibilité en présentiel ou en visio. Je sais que rien n'est simple pour se dégager du temps, mais les dates de CODIR étant connues suffisamment à l'avance, il est important de s'organiser afin d'être présent au maximum.
L'été est passé, place à l'automne. Si la vie n'est pas un long fleuve tranquille, la vie d'un président de Fédération n'a rien d'une sinécure. Diverses actualités ont émaillé la période estivale à commencer par l'affaire des « paris » pour continuer avec le psychodrame du collectif féminin. Mais nous aurons l'occasion de revenir sur ces faits dans la matinée.
Lors du dernier CODIR, je vous avais dit que je souhaitais laisser passer la période estivale pour vous dire de quoi serait fait mon avenir à l'horizon 2028. Certains ont lu entre les lignes avec sagacité et ce ne sont pas les évènements récents et l'attitude de certaines personnes qui me feront changer d'avis, bien au contraire. Ma décision de ne pas me représenter (voire d'arrêter toute fonction de dirigeant) est irrévocable, posée et réfléchie. Pour accepter les attaques et n'avoir que peu de possibilité de réponse, il faut avoir la Foi et je ne l'ai plus ; il faut avoir confiance et elle commence à me faire défaut ; car je suis excédé et agacé par trop de choses.
Cette décision permettra à qui veut se lancer dans l'aventure de bénéficier de mon regard s'il le souhaite.
Je suis toujours surpris par l'importance accordée aux parutions sur les réseaux sociaux. Cette tyrannie m'insupporte car elle est l'arme des faibles et nous nous laissons envahir émotionnellement par des faits qui, originellement, ne nous sont pas imputables.
Quand je vois le déferlement de haine, l'importance donnée à des personnes et à leur parole, je me dis que la parole et l'action d'un petit président de Fédération, bénévole et investi, est peu de chose.

Il est vrai que je n'irai pas me répandre sur les réseaux sociaux, premièrement parce que je suis président de la FFPJP et d'autre part, je ne lave pas mon linge sale sur la place publique. Nous ne luttons pas à arme égale.
Tout ça pour dire que je suis extrêmement déçu par le manque de retenue, de pudeur et de reconnaissance. Il me tarde d'être loin de ce monde.
Mon humanisme et ma bienveillance sont, je le sais, mon talon d'Achille. Je serai toujours dans la recherche d'un consensus plutôt que dans la violence ou la recherche de bouc-émissaires, personne ne me changera et encore moins les réseaux et leur prétendue vérité.

II. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Correction sur la Marseillaise : c'est la diminution du site qui a engendré un nombre d'arbitres moins important.

(PV du dernier compte-rendu est adopté avec cette modification)

III. SITUATION FINANCIERE (Jean-Marie MARAUX)

Je débute en vous donnant les chiffres 2026 suite à l'extraction sur Geslico du 31 août 2026 :

- Licences 315 835 (310 879 au 30 septembre 2025), soit + 4 956.
- Clubs : 5 746 contre 5 722 en 2025, soit + 24
- Mutations (Promotion/Non classé) : 22 396
- Mutations (honneur) : 3 249
- Mutation (Elite) : 273
- Soit un total de 25 918 mutations contre 26 806 en 2025, baisse de 888 mutations

Notons également la participation de 1 € pour tous les qualificatifs aux championnats de France. Cette recette est affectée à l'organisation technique, la production TV et la communication de nos 14 championnats de France, charges réparties entre la SAOS et la FFPJP.

Pour le point global sur les prévisions budgétaires, nous ne notons aucun dépassement de budget sur l'ensemble des dépenses et des recettes 2026. Les responsables des commissions ou de groupe de travail peuvent demander à Christy un état de leurs dépenses 2026 par rapport à leur budget.

Pour le planning financier de fin de saison, les fiches financières de solde 2026 avec les effectifs de licences, mutations et affiliations seront transmises avant le 15 octobre par Christy à l'ensemble de nos comités départementaux en tenant compte de la nouvelle aide COT 2026. Pour les comités régionaux, nous transmettrons les fiches financières dans la dernière quinzaine d'Octobre.

La commission des finances s'est réunie le 14 septembre afin de vous présenter une proposition pour les nouvelles indemnités envers les clubs et les comités pour nos compétitions « clubs » 2027 en tenant compte de l'augmentation du prix de la licence 2027. Budgétairement, les revalorisations représentent 0.75 € / licence, soit une enveloppe de 225 000 €. La commission des finances propose une attribution de 223 670 € d'augmentation et si les taux de participation augmentent sur les coupes de France, nous serons dans la possibilité de financer des cadrages supplémentaires. Il était important également de revaloriser les clubs et les COT des comités.

De ce fait, la commission des finances propose une augmentation pour les évènements suivants : Coupe de France Pétanque et Jeu Provençal, Coupe d'Europe des clubs, tous les CNC, aides

spécifiques pour les clubs Corses, COT (aides aux CD et CR). Suite à la décision du CODIR de conserver le principe de plateaux au niveau de la zone sauf éventuellement le premier tour qui servirait de cadrage, une nouvelle répartition des indemnités sera préparée par la Commission des Finances.

Demande du CD 63 et du club d'Arlanc pour participation à la finale de la Coupe d'Europe 2026 à DOUAI :

Le trésorier a reçu une demande du président du CD 63 concernant une demande d'aide complémentaire pour la coupe d'Europe des clubs. En effet, il y a plus de nations, donc il y a un jour de compétition de plus dans le programme et donc plus de frais pour le club. Pour compenser les frais supplémentaires, la commission propose une aide complémentaire de 500 €, soit 2 000 € au total (montant initial de 1500 €).

Le CODIR valide à la majorité l'aide complémentaire pour le club d'Arlanc qui recevra une indemnité de 2 000 €.

Demande du CD 59 pour le versement du forfait tribunes pour les championnats de France triplette masculin et féminin :

Conformément au cahier des charges de l'organisation des championnats de France, il est normalement alloué une indemnité forfaitaire de 7000 € pour le triplette masculin et féminin lorsque la FFPJP ne prend pas à sa charge la location de tribunes. *Le CODIR valide à la majorité le versement de la somme de 7 000 € au CD 59*.

Pour la préparation du budget 2027, nous souhaitons collecter les maquettes budgétaires de commissions que vous avez reçues ce jeudi avant le 20 octobre avec vos projets d'actions et de manifestations nouvelles à partir de 2027. Nous avons programmé une réunion de la commission des finances le vendredi 6 novembre en visio afin de présenter au comité directeur nos propositions pour le budget 2027. La Commission des finances peut être complétée par des membres du CODIR intéressés afin de disposer d'une commission un peu plus étoffée. (JM, Claire, Christy, Patrice, Gwen, Fabienne, Corine, Xavier, Michel LE BOT, Jean-Pierre). Maryse DUCHENE-DROFF et Michel POIGGI souhaitent intégrer la commission des finances.

Pour ce qui est de la comptabilité analytique et après le départ de notre alternante Margaux, nous avons recruter une nouvelle étudiante, Sabrine FENNOUH pour un contrat de 2 ans. Elle a pris son poste début septembre au sein du siège où elle travaillera 3 jours par semaine, soit les lundi, mardi et mercredi, le jeudi et le vendredi étant réservé à ses cours dans son école de commerce et gestion comptable à Marseille.

IV. ACTUALITES (Michel LE BOT)

Avant l'intervention de la DTN, je voudrais revenir sur les deux affaires qui ont et défraient l'actualité :

- **L'affaire des paris**

Vous aviez reçu un message de ma part au tout début de cette affaire et depuis, j'ai évité de m'exprimer sur le sujet.

A ce stade, les joueurs concernés ne sont pas suspendus, compte tenu du contexte par décence et respect pour l'institution, j'ai demandé qu'ils évitent de porter le maillot de l'équipe de France lors des nationaux prévus cet été. Ma demande relayée par le staff, à la suite d'un entretien avec Dylan ROCHER, a été acceptée par tous, puis refusée par certains. Cette demande de ma part n'avait pour

but que d'éviter de se mettre en évidence dans une période où il fallait faire le dos rond dans l'attente d'éléments autres que ceux diffusés par la presse.
Ma position a toujours été claire vis-à-vis des joueurs : s'ils demeuraient potentiellement sélectionnables, l'accès au dossier par le fait de la constitution de partie civile, m'amènerait s'il y avait des éléments probants à transmettre le dossier à la commission fédérale de discipline et s'il n'y avait rien, à dire qu'il n'y a rien.
Si le dossier devait nous être transmis début novembre compte tenu des délais invoqués par le tribunal, nous avons reçu copie la semaine dernière.
A ce stade seuls Xavier, Maitre BERENGER, la présidente de la commission fédérale (avocate de profession) et moi-même avons eu accès au dossier et pièces. En l'état, sur avis des avocats il ne peut pas être diffusé car les fuites engageraient ma seule responsabilité et je devrai en rendre compte.
Sans divulguer des éléments du dossier, de l'avis des avocats, à ce stade il n'y a pas matière à engager une procédure disciplinaire contre les personnes citées. Notre commission de discipline n'aurait pas plus de moyens d'investigation que ceux déployés par la police et donc passer cette affaire en discipline pourrait obérer les possibilités de poursuivre s'il y avait condamnation pénale au regard de l'autorité de la chose jugée : principe juridique qui interdit de soumettre de nouveau à un juge une demande qui a déjà été tranchée au cours d'une précédente instance, garantissant ainsi la stabilité et la sécurité juridique.
Compte tenu de ces éléments, les joueurs sont donc à la disposition du sélectionneur qui constituera l'équipe amenée à représenter la France lors des prochains championnats du monde.
Je rappelle que les juridictions disciplinaires et pénales sont indépendantes, le fait de ne pas engager de poursuites disciplinaires ne dit pas qu'elle sera l'issue du procès.

- **Affaire concernant le collectif féminin**

Lecture de la lettre de Philippe QUINTAIS transmise le lundi 21 septembre.
Un rendez-vous lui sera proposé compte tenu de son statut de salarié de la FFPJP en CDII avec les personnes en charge de la RH.

V. DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

- **Présentation des actions de la DTN (Patrice RODRIGUEZ)**
  Annexe 1 Bilan intermédiaire DTN

- **Le compagnonnage en région (Charles Baptiste AGOSTINI)**
  Annexe 2 Compagnonnage

VI. COMMISSIONS

1. Discipline (Michel POGGI)

Le nombre de suspensions immédiates jusqu'à comparution a considérablement augmenté. De 23 cas en 2025, nous en sommes aujourd'hui à 43, dont 15 en catégorie 7/8 violence, et l'année n'est pas terminée…
Commission fédérale : 7 nouveaux dossiers
Au vu du nombre de dossiers à traiter, la commission fédérale souhaite intégrer un nouveau membre : Christian DELLA-VEDOVA
Une demande de remise de peine a été refusée.

Une formation discipline s'est tenue le 17 septembre à Thiais pour la région Ile de France. Une nouvelle formation est prévue avant le congrès.

<u>Précision concernant les tests salivaires :</u> après interrogation, le ministère du sport nous a confirmé que la recherche de produits dopant relève de la seule compétence de l'AFLD (Agence Française de Lutte contre le Dopage). Ces tests ne peuvent donc pas être mis en place directement par la FFPJP (la décision serait cassée en cas de contestation).

2. <u>Centre national (Michel ROBERT)</u>

Les éléments suivants ont été validés lors d'une consultation du CODIR (31 juillet)

- Validation de 8 lots après analyse de la valeur technique et financière de chaque entreprise candidate, par le bureau d'études.
- Validation de l'assureur pour l'assurance DO (MMA)
- Validation de l'entreprise pour le suivi environnemental de chantier (CAPSE)
- Relance de la consultation pour 11 lots jugés infructueux (montants supérieurs à l'estimation)

Prochaines étapes

- Validation des entreprises pour les 11 lots relancés au Comité Technique
- Présentation complète au prochain CODIR et validation de l'ensemble des entreprises
- Débroussaillage des emprises du futur Centre dans la période favorable pour la faune / flore (avec l'appui de CAPSE)
- Préparation de la cérémonie de pose de la première pierre prévue le mercredi 16 décembre à Chomérac

3. <u>Arbitrage (Roland ARMAND)</u>

Depuis l'été, nous avons deux nouveaux arbitres internationaux : Daniel Lantsoght et Daniel Rives ont réussi l'examen international.

Pour donner suite à la pratique sur les championnats de France, les 4 candidats qui avaient réussi la partie écrite en début d'année ont été supervisés.
A la suite de cette épreuve pratique, le collège a validé l'examen national de Messieurs Dimitri KUSMINSKI, Christophe SIMON et Jean-Michel ROMUALD.
Madame Nathalie GAUTHIER n'a pas satisfait les exigences de la partie pratique. Elle n'est donc pas reçue.
Pour les saisons prochaines, nous réfléchissons à une autre formule pour compléter cette pratique avec une partie supplémentaire sur une compétition nationale avec un superviseur.

Pour le recrutement des arbitres, une campagne a été diffusé sur les réseaux. A voir si cela aura un impact. Toutefois pour donner suite aux inscriptions pour les formations initiales qui ont été transmises au centre de formation, on s'aperçoit que plus de comités se sont inscrits. Donc certains comités ont réagi à la mise en place des « concours sans arbitre ne seront pas d'enregistrés ». Espérons que d'autres comités suivront.
Le collège a réfléchi sur quelques pistes :

- La première sur les concours :

Un nombre d'arbitre dans le CD en fonction du nombre de concours dans l'année (ex : 200 concours : 1 arbitre pour 20 concours soit 10 arbitres)
Un arbitre par club qui organise un certain nombre de concours dans l'année (ex : 1 club qui fait 10 concours doit avoir un arbitre dans son club)
Les arbitres ne sont pas obligés d'arbitrer dans leur club pour autant, c'est juste pour répondre à un besoin global et si ce nombre n'est pas atteint alors suppression de concours pour équilibrer concours/arbitre.

- La deuxième sur les CDC :

Un arbitre dans les clubs qui ont plusieurs équipes engagées sur l'ensemble des CDC (Open-Féminin-Vétérans) en définissant le nombre d'équipes par CD en fonction de leur besoin (ex : club ayant 6 équipes = 1 arbitre)
À adapter aussi en fonction de la gestion de ces CDC (plateau - rencontre directe comme en Coupe).
Ces quotas peuvent être réactualisés chaque année en fonction de la progression des équipes inscrites.

- La troisième sur les championnats qualificatifs au France :

Un arbitre pour 64 équipes inscrites, en mettant un quota pour les clubs inscrivant le plus grand nombre d'équipes.

L'idée est d'avoir des arbitres en nombre suffisant pour couvrir nos compétitions. Ceci est adaptable selon les besoins de chaque département, sans avoir un nombre fixe qui ne répondra pas obligatoirement à tous. Beaucoup de comités sont demandeurs d'une règle fédérale
Les arbitres du PNA seront présents dans les régions pour accompagner les candidats dans leur préparation à l'examen.

Comme en ce début de saison, nous rencontrons encore des problématiques. En effet, les arbitres ont des droits mais ont également des devoirs, et certains seraient très inspirés de revoir la chartre de l'arbitre. Des courriers ont été transmis pour des rappels à leurs fonctions, notamment pour un arbitre départemental qui consommait de l'alcool sur une compétition nationale. Un engagement des poursuites pour faute n'a pu être effectué : le matériel de vérification du taux d'alcoolémie était manquant.
Un arbitre national qui est en tenue de ville, et non sportive.
Problématique également avec des arbitres qui ont des certificats d'aptitude alors qu'ils ne peuvent se baisser pour mesurer. Certains médecins ne prennent pas la mesure de l'importance du certificat médical. Notre médecin fédéral a dû téléphoner aux médecins concernés pour leur expliquer les conditions d'arbitrage. Avec la commission médicale, nous réfléchissons à une nouvelle mise en place d'un certificat, tout en respectant le volet médical.
Une affaire importante, qui à ce jour est en cours de vérification, car nous attendons les explications de l'arbitre concerné : doute sur les indemnités demandées aux organisateurs. Si les faits sont prouvés, nous prendrons les décisions qui s'imposeront.

A la suite de la hausse du prix des carburants, nous souhaiterions que l'indemnité kilométrique soit augmenter de 0,30 à 0,40 euros au kilomètre. (Lors des différents championnats de France beaucoup font du co-voiturage)

Intervention du président : nous rappelons que le Règlement Pétanque et Jeu Provençal ne sont pas modifiés. Le Congrès international qui se déroulera en Thaïlande pourra prendre des décisions qui pourraient entrainer des modifications possibles dès janvier 2027
La Confédération Européenne de Pétanque a créé sa chaine YOUTUBE et retransmettra ses championnats d'Europe. Il en est de même au niveau international (chaine YOUTUBE et retransmission).

4. Championnats de France (Corine VEROLA)

- ✓ Répartition CDF Doublettes et Triplettes Jeu Provençal.

Les CD pourront demander un maximum 2 équipes (hors équipes supplémentaires gagnants/ finalistes et organisateur).
Nous commencerons par en attribuer 1, puis les places restantes seront données en priorité aux CD ayant fait un résultat aux CDF 2026 (huitièmes de finale au minimum).
S'il reste encore des places disponibles elles seront attribuées en fonction de la participation aux championnats départementaux.
En cas d'égalité, c'est le nombre de clubs inscrits à la Coupe de France des clubs qui sera l'ultime clé de répartition.

- ✓ Triplettes mixtes au Jeu Provençal

La commission préconise de faire un sondage en amont de l'envoi des souhaits aux CD.
Nous demanderons aux CD s'ils ont l'intention de participer à ce CDF et si oui combien d'équipes ils pourraient demander.

- ✓ Questions diverses

- L'arbitre principal devra obligatoirement être présent dès le début des dépôts des QR Codes.
- Une réflexion va être menée sur le bien-fondé des pauses dites fraîcheur. Peut-être un changement de nom, une révision de la durée et de la périodicité de ces pauses pendant une partie.
- CDF Jeunes – Toute vente d'alcool doit être interdite. Une solution doit être trouvée pour permettre le contrôle des coachs des équipes en amont du CDF.

- ✓ Etude des candidatures pour les CDF 2027

La commission a étudié les candidatures à l'organisation des championnats de France. Elle propose les lieux au comité directeur pour validation.
Annexe 3 : calendrier des championnats de France 2027

Attribution du prix Bernard DUC qui sera remis lors du congrès.

5. DROM (Véronique BAJOLLET)

Formation

Du 6 au 8 juillet 2026, à Blaye les Mines, durant deux jours et demi, 15 stagiaires, dont 7 des DROM, ont bénéficié de la formation brevet fédéral 2 organisée par le Centre National de Formation de la FFPJP en amont des championnats de France jeune et dispensées par William ROUX.
Cette formation organisée pour la venue des éducateurs d'Outre-Mer lors de ces championnats, a également bénéficié au recyclage de brevet fédéral 2 de la région Occitanie.

Elle a permis aux stagiaires de se perfectionner sur l'encadrement de séances d'entrainement, les aspects stratégiques et tactiques de notre sport, et le management/coaching d'équipe Les nombreux échanges sur ces sujets entre les stagiaires et les formateurs ont enrichi ces formations.
Les stagiaires en formation ont désormais quelques semaines pour se préparer avant de se présenter à l'examen permettant de valider le diplôme.
Les éducateurs d'outre-mer (9) ont poursuivi leur formation avec William ROUX en enchainant avec la formation de formateur du 8 au 9 juillet.
Nous tenons à remercier le Président du Comité départemental du Tarn pour son soutien et son aide précieuse dans la mise en place de cette formation, et Monsieur le Maire pour la mise à disposition des infrastructures (avec la climatisation) ainsi que le Président du club de Blaye les Mines pour son excellent accueil.

Eric DORIZON a dispensé une formation GTM à 5 licenciés dont 4 des DROM, organisée le jeudi 16 juillet, avant le championnat de France triplette mixte à Nice. Des stagiaires sérieux et motivés qui sont repartis avec leur attestation en attendant de recevoir cartes et diplômes.
Nous aurions souhaité la présence de plusieurs participants de l'île de la Réunion, puisque c'est elle qui a rencontré le plus de difficulté avec le logiciel Gestion Concours.
Merci au CD06 de son excellent accueil mais aussi d'avoir mis une salle équipée à notre disposition.
Merci à tous les stagiaires de l'été, pour leur participation active et leur engagement au sein de notre Fédération.

Ces formations sont une étape indispensable dans l'accompagnement et le développement de la pétanque en Outre-mer, elles permettront aux comités concernés d'être plus autonomes pour mener les formations sur leur territoire.

6. Carcéral (Véronique BAJOLLET)

Sous l'impulsion de Sabry BELDJILALI, directeur de projet sport à la DISP PACA Corse, en collaboration avec Véronique Bajollet de la FFPJP, un challenge était organisé dans la prison de Borgo en Haute Corse. Jean-Philippe SANTUCCI, membre de la FFPJP, a participé et Patrick GRIGNON a assuré l'arbitrage.
Comme l'établissement le fait régulièrement, des parties entre les détenus et des licenciés des clubs alentour se déroulent sur le terrain de sport. La journée s'est transformée en matinée, puisque, canicule oblige, nous n'avons pu faire que 4 parties en temps chronométré de 9h à 13h.
Le trophée et les récompenses ont été remis en présence de la direction et du moniteur de sport.
Nous avons déjeuné avec tous les participants, accompagnés de chants corses.
Ce fut une belle journée de rencontres très conviviales, comme il en existe dans plusieurs établissements de métropole.
Merci à tous les licenciés qui acceptent de partager notre passion en milieu fermé.

7. Handi (Eric DORIZON)

Réduction de la part fédérale pour les doubles licences FFPJP/FFH-FFSA
Il est rappelé que pour bénéficier du dispositif de réduction du prix de la licence FFPJP 2026 (part fédérale diminuée de moitié 12 € -> 6 €) en lien avec une double licence FFSA ou FFH 2025-2026, chaque comité doit retourner avant la date limite envoyée par mail, un dossier regroupant l'ensemble des licenciés FFPJP 2026 de son département et incluant les copies des licences FFSA/FFH 2025-2026

correspondantes (pour bénéficier de la réduction chaque licencié FFPJP 2026 doit présenter une licence FFSA ou FFH 2025-2026 à son comité départemental).

8. Nationaux :

Après études de l'ensemble des nationaux et au constat des dérives sur le Prize Money, le CODIR valide les modifications réglementaires suivantes pour les Nationaux dès 2027

- Obligation de distribuer à minima 90 % des engagements et dotations obligatoires
  Il est rappelé que les mises doivent tenir compte de la somme totale réglée par chaque joueur (intégrant les éventuels frais demandés).
- Paiement par chèque dès les ¼ de finale

Ces informations ainsi que les éléments pratiques concernant l'ouverture des inscriptions des concours nationaux 2027 (lien d'accès, procédure, dates à retenir) feront l'objet d'une diffusion aux CD très prochainement.

9. Coupe de France

Finale de mars 2027 à Laval:
Ajustements à noter

- Tête à Tête des ½ en 2 tours (pour faire 2 programmes TV) afin de laisser le suspens le lendemain en repartant avec les doublettes
- Positionnement des doublettes ½ dimanche matin (puis triplettes) et finale l'après-midi

Avantages :

- Fin moins tardive le samedi (on a fini parfois à 22h30 avec aucun spectateur en tribunes)
- Maintien du suspens le dimanche avec redémarrage aux doublettes
- Finale maintenue dimanche après-midi (possibilité d'avancer les têtes à têtes de Finale si les triplettes des ½ ne se jouent pas)

10. Divers

- Fonds de dotation

Michel DESBOIS avait souhaité une reprise de la fondation Ilona par la FFPJP.
Création du Fonds de dotation ILONA avec statuts déposés en Préfecture et nous sommes dans l'attente de l'ouverture du compte bancaire.
Présentation par Xavier GRANDE des principes du Fonds de dotation et de son fonctionnement.

- Appel d'offre assurance (Xavier GRANDE)

Un appel d'offre a été lancé, basé sur la trame des marchés publics relatif à l'assurance des licenciés.
Présentation des sociétés ayant répondu et synthèse des propositions.
Le comité directeur valide la proposition de MMA.

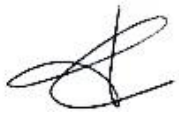
VII. DATES DES REUNIONS 2026

11 et 12 novembre 2026 à MARSEILLE
17 décembre 2026 à VALENCE

CONGRES FEDERAL les 18 et 19 décembre 2026 à VALENCE (26).

(Fin de la réunion : à 17h00)

Le Secrétaire Général de la F.F.P.J.P.
Laurent BOURLET



Le Président de la F.F.P.J.P.
Michel LE BOT

